Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260407-DEL_26_23-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 22

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor

Le 7 avril 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Jessica LEDOULT, Patrice LAFOREST, Perrine MENARD, Maxime DURAND

Absents excusés : Jean-Luc RICHEUX ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BACHOWICZ

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Toutes les communes et les EPCI du département sont adhérentes au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor. Le SDE22 est au service de l'ensemble des collectivités costarmoricaines dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie, et sur divers domaines de l'énergie. Leur objectif est de mutualiser des expertises et des actions au niveau départemental afin de gagner, pour tous, en coût et en organisation.

Le SDE22 est un syndicat dont l'organe exécutif est composé d'élus issus de désignations par les communes et les EPCI.

Les désignations au Comité Syndical se font en trois étapes :

- dans un premier temps, les communes désignent leurs délégués ;
- puis, les délégués des communes sont réunis par « collège énergie » pour élire les 37 membres du Comité Syndicat. Parallèlement, les EPCI désignent 29 délégués, puis 11 membres du Comité Syndical ;
- et enfin, lors de la séance d'installation du Comité Syndical du 19 juin 2026 à 10h00, les 48 membres éliront le Président et les Vice-Présidents ;

Notre commune va devoir désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant, et fera partie du collège énergie du territoire de Dinan Agglomération et limitrophe qui élira ses 6 délégués au Comité Syndical du SDE 22.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260407-DEL_26_23-DE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 09/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Vu la candidature de monsieur Patrick SIMON en tant que délégué titulaire,

Vu la candidature de monsieur Patrice LAFOREST en tant que délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **DÉSIGNER** monsieur Patrick SIMON en tant que délégué titulaire et monsieur Patrice LAFOREST en tant que délégué suppléant.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

A La Landec, le 7 avril 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre BACHOWICZ

Le Maire,

Didier SAILLARD

MAIRIE DE LALANDEC
22950 (Côtes d'Armor)